Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-1DCM20260904044-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-044 – Institution et Vie Politique : désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du Canton de Mordelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles ;

Considérant que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles ;

Conformément à l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune est représentée dans le comité du syndicat par deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation des deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles.

Le Conseil Municipal a été informé de la règle du vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

Vu la proposition de Monsieur Gérard BERREE de se porter candidat comme délégué communal au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-1DCM20260904044-DE

Vu la proposition de Madame Sophie CHAPRON de se porter candidate comme déléguée communale au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles.

Vu la proposition de Monsieur Christophe CHEVALIER de se porter candidat comme délégué communal au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles.

Il est procédé au vote à main levée pour chaque candidat :

Gérard BERREE	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 2
Sophie CHAPRON	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 2
Christophe CHEVALIER	Pour : 2	Contre : 27	Abstentions : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder au vote et de procéder à un vote à main levée,
- Désigne Madame Sophie CHAPRON et Monsieur Gérard BERREE comme délégués communaux au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles,
- Autorise Madame le Maire à transmettre les coordonnées des délégués désignés auprès du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie du canton de Mordelles.

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE